

VIE PROFESSIONNELLE

> Diplôme d'état de professeur de danse

Liste des établissements habilités à assurer la formation

Septembre 2013

> DÉPARTEMENT RESSOURCES PROFESSIONNELLES

1 rue Victor-Hugo
93507 Pantin cedex
T 01 41 839 839 (accueil)
F 01 41 839 841

ressources@cnd.fr
www.cnd.fr

INTRODUCTION

Le Diplôme d'Etat de professeur de danse a été créé et rendu obligatoire par la loi du 10 juillet 1989, aujourd'hui codifiée (Code de l'éducation, articles L362-1 à L362-5). Cette obligation concerne l'enseignement des danses classique, contemporaine et jazz.

La formation préparatoire à ce diplôme d'état est proposée dans des centres publics et privés.
Cinq établissements publics assurent la formation : les Pôles supérieurs d'enseignement artistique d'Aquitaine (Bordeaux), Bretagne/Pays-de-la-Loire (Nantes), Midi-Pyrénées (Toulouse) et Nord-Pas-de-Clais (Lille), ainsi que le Centre national de la danse (Pantin et Lyon – formation professionnelle uniquement). A ces établissements relevant du ministère de la Culture, s'ajoute le CREPS de Montpellier, sous tutelle du ministère des Sports.
Vingt centres privés sont également habilités par le ministère de la Culture pour la préparation au diplôme d'État.

Cette fiche présente l'ensemble des centres préparant au diplôme d'état (publics et privés), classés par région, après un rapide rappel des différentes modalités de préparation et d'obtention de ce diplôme.

SOMMAIRE

Présentation générale : EAT et formation au DE 2

Centres habilités (classés par région) 4

Textes relatifs au DE 11

> PRESENTATION GENERALE

Examen d'aptitude technique (EAT)

L'inscription à la formation au diplôme d'état est soumise à l'obtention préalable de l'examen d'aptitude technique (EAT). Cet examen permet de vérifier que le candidat possède les compétences techniques et artistiques requises pour aborder la préparation au DE.

Les **épreuves** de l'EAT consistent en :
- une variation imposée (1min30s à 3min) : coefficient 3 ;
- une composition personnelle (1min30s à 3min) : coefficient 2 ;
- une improvisation (30s à 1 min) : coefficient 1.

Durée totale des épreuves : 15 min.

Le **dossier d'inscription** à l'EAT est à retirer auprès de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) du lieu d'habitation du candidat. Il est à retourner au centre d'examen dont relève le candidat en fonction de son lieu de domicile.

3 centres d'examen sont désignés par le ministère de la Culture pour organiser les épreuves :

- l'Association de Préfiguration du Pôle Supérieur d'Enseignements Artistiques (APPSEA) Nord-Pas-de-Calais, pour les candidats domiciliés en Alsace, Basse-Normandie, Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Haute-Normandie, Ile-de-France, Lorraine, Nord-Pas-de-Calais et Picardie.
Les épreuves se déroulent à Lille ou Roubaix.

- l'Institut Supérieur des Arts de Toulouse (ISDAT), pour les candidats domiciliés en Corse, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes.
Les épreuves se déroulent à Marseille.

- le Pôle d'enseignement supérieur de musique et de danse (PESMD) de Bordeaux-Aquitaine, pour les candidats domiciliés en Aquitaine, Auvergne, Bretagne, Limousin, Pays-de-la-Loire et Poitou-Charentes.
Les épreuves se déroulent à Bordeaux.

2 sessions d'examen sont organisées chaque année : au printemps et à l'automne.
1ère session 2013 : examen entre le 15 avril et le 17 mai (date limite d'inscription : 15 février)
2ème session 2013 : examen entre le 14 septembre et le 25 octobre (date limite d'inscription : 15 juillet)

Coordonnées des centres d'examen :
APPSEA Nord – Pas-de-Calais E.A.T.
Rue Alphonse Colas 59000 LILLE
T 03 28 36 67 96 ou 03 20 23 64 93
Mél : shanebutt@polesupnorpa.fr
www.polesupnorpa.fr

ISDAT de Toulouse E.A.T.
12 place Saint-Pierre 31000 TOULOUSE
T 05 62 27 67 96
Mél : nadine.hernu@isdat.fr
www.cesmd-toulouse.fr

PESMD de Bordeaux-Aquitaine E.A.T.
19 rue de Monthyon 33800 BORDEAUX
T 05 56 91 36 84
Mél : ibrenuchot@pesmd-bordeaux-aquitaine.com
http://eat-pesmd-bordeaux-aquitaine.blogspot.fr/

Les **vidéos** des variations imposées et leur notice explicative sont diffusées par le ministère de la Culture sur Dailymotion :
http://www.dailymotion.com/playlist/x2d7pl_culture-gouv_epreuves-de-danse-2013/1#video=xvx3r3

dispense
liste des titres et diplômes valant dispense de l'EAT : arrêté du 11 avril 1995, annexe II : http://mutualise.artishoc.com/cnd/media/5/de_prof_danse-mode_demploi-2002.pdf
Sont notamment dispensés de l'EAT :
- les candidats titulaires du diplôme d'études chorégraphiques (DEC – diplôme de fin d'études dans les conservatoires à rayonnement départemental ou régional), dans la discipline dans laquelle ils ont obtenu leur DEC ;
- les danseurs professionnels justifiant de l'activité nécessaire à l'ouverture des droits au régime spécifique (annexe 10) de l'assurance chômage (danseurs intermittents).

Formation au diplôme d'état

Le candidat doit :
- être âgé d'au moins 18 ans au 31 décembre de l'année de son entrée en formation ;
- justifier de la réussite à l'EAT dans l'option choisie ou en être dispensé.

Le candidat fait une demande d'inscription à la formation au diplôme d'Etat de professeur de danse auprès de la DRAC, qui lui délivre alors un livret de formation.
Le candidat s'inscrit ensuite auprès d'un centre habilité à assurer la formation au DE.

> Le Diplôme d'Etat de Professeur de Danse est composé de 4 Unités d'Enseignement, pour une durée totale de formation de 600 heures minimum :
- Formation musicale : 100 heures
- Histoire de la Danse : 50 heures
- Anatomie Physiologie : 50 heures
- Pédagogie théorique et pratique et analyse du mouvement : 400 heures.

Le cursus des études et des examens est, en général, organisé sur deux années universitaires. L'UV de pédagogie ne peut être présentée qu'une fois obtenues les 3 autres UV.

Des formations plus courtes (en 400 et 200h) sont spécifiquement prévues pour les artistes chorégraphiques :

> la formation au DE – UV de pédagogie (400 h) :

Les danseurs professionnels justifiant de l'activité nécessaire à l'ouverture du droit au régime spécifique de l'assurance-chômage, conformément aux dispositions conventionnelles en vigueur (intermittents du spectacle), bénéficient de :

- la dispense de l'examen d'aptitude technique ;
- l'équivalence des trois premières unités de valeur du diplôme d'État de professeur de danse.

Le livret de formation, mentionnant ces équivalences, est obtenu auprès de la direction régionale des Affaires culturelles (DRAC).

Les danseurs intermittents intègrent directement la formation à l'UV de pédagogie.

> la formation pédagogique des artistes chorégraphiques (200h) :

Elle s'adresse aux artistes chorégraphiques justifiant d'une activité professionnelle d'au moins trois ans au sein du Ballet de l'Opéra national de Paris, des Ballets de la Réunion des Opéras de France (ex RTLF), des Centres chorégraphiques nationaux ou de compagnies européennes (dont la liste est fixée par arrêté). Le stagiaire doit avoir obtenu de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) une autorisation d'inscription mentionnant qu'il remplit les conditions requises pour suivre cette formation.

Attention : le Centre national de la danse (Pantin et Lyon) propose uniquement les formations en 400h et 200h. Il ne propose pas la formation complète en 600h.

Bourses d'études

Les étudiants préparant leur diplôme d'Etat, s'ils sont confrontés à des difficultés matérielles ne leur permettant pas d'entreprendre ou de poursuivre des études supérieures, peuvent solliciter une bourse d'étude de l'enseignement supérieur (attribuée sur critères sociaux, critères d'âge et de nationalité).

L'étudiant doit demander un dossier social étudiant sur le site Internet du C.N.O.U.S. entre le 15 janvier et le 30 avril de chaque année pour l'année universitaire suivante.

Pour plus d'information : www.cnous.fr et les lieux de formation.

> CENTRES HABILITES

AQUITAINE

PESMD Bordeaux-Aquitaine

Pôle d'enseignement supérieur de musique et de danse
19 rue Monthyon
33800 BORDEAUX
T 05 56 91 36 84 (département danse : 05 56 91 45 44) / F 05 56 92 18 23
www.pesmd-bordeaux-aquitaine.com

options contemporain et jazz
cursus 600h, 400h et 200h

Un cursus mutualisé licence danse et DE est proposé en partenariat avec l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3. Ce cursus permet l'obtention des deux diplômes (licence et DE) en 3 ans. Pour plus d'informations sur ce cursus, consulter la fiche pratique Danse et université.

Information et retrait des livrets de formation
DRAC AQUITAINE
54, rue Magendie 33074 Bordeaux cedex
T 05 57 95 02 02 / F 05 57 95 01 25

AUVERGNE

Espace Pléiade - Le Majestic

17-19 rue du Pontillard
03200 VICHY
T 04 70 98 50 75 / F 04 70 97 95 38
Mél : espacepleiade.vichy@free.fr
http://pleiadevichy.e-monsite.com/
L'Espace Pléiade est également implanté à Paris.

option jazz
préparation à l'EAT (jazz)

La Manufacture - Centre de formation professionnelle

4 impasse Jules Ferry
15000 AURILLAC
T 04 71 48 35 03 / F 04 71 48 75 70
Mél : info@la-manufacture.com
www.la-manufacture.com

options contemporain et jazz
préparation à l'EAT

Information et retrait des livrets de formation
DRAC AUVERGNE
Hôtel de Chazerat - 4 rue Pascal – BP 378
63010 Clermont-Ferrand cedex 1
T 04 73 41 27 00 / F 04 73 41 27 69

ÎLE-DE-FRANCE

Centre de Danse de Paris Paul et Yvonne Goubé

8 rue Émile Allez
75017 PARIS
T 01 45 62 23 16 / F 01 45 48 47 68
Mél : jgoube@dansegoube.com
www.dansegoube.com

option classique
préparation à l'EAT (classique)

Institut International de Danse Janine Stanlowa

129 Boulevard Haussmann
75008 PARIS
T 01 45 62 88 99 / F 01 45 62 37 95
Mél : institut@stanlowa.com
www.institut-stanlowa.com

option classique

Institut de formation professionnelle Rick Odums (IFPRO)

54 A rue de Clichy
75009 PARIS
T 01 53 32 75 00 / F 01 53 32 77 01
Mél : contact@centre-rick-odums.com
www.centre-rick-odums.com

option jazz
préparation à l'EAT

L'Ecole Choreia

4 rue Bréguet
75011 PARIS
T 01 55 28 84 00 / F 01 55 28 84 09
Mél : choreia@lecentredesarts.com
www.choreia.com

options contemporain et jazz
préparation à l'EAT (contemporain et jazz)

Institut Privé de Formation pour l'Enseignement de la Danse Contemporaine / Rencontres Internationales de Danse Contemporaine (R.I.D.C.)

104 boulevard de Clichy
75018 PARIS
T / F 01 42 64 77 71
Mél : ridc@orange.fr
www.ridc-danse.com

option contemporain
préparation à l'EAT (contemporain)

Studio Harmonic
5 passage des Taillandiers
75011 PARIS
T 01 48 07 13 39 / F 01 49 23 40 43
Mél : contact@studioharmonic.fr
www.studioharmonic.fr

options contemporain et jazz
préparation à l'EAT (contemporain et jazz)

A.I.D. (Académie Internationale de la Danse)
63 rue Boissière
75016 PARIS
T 01 45 01 92 06 / F 01 45 01 92 01
Mél : contact@espacelauriston.fr
www.academiedanseparis.com

options classique, contemporain et jazz
préparation à l'EAT (classique, contemporain et jazz)

Espace Pléiade / Ballet Jazz de Paris
5-7 rue du Moulin Vert
75014 PARIS
T 01 45 40 44 66 / F 01 45 40 49 99
Mél : espacepleiade@yahoo.fr
http://pleiadevichy.e-monsite.com/
L'Espace Pléiade est également implanté à Vichy.

option jazz
préparation à l'EAT (jazz)

Centre national de la danse
Département Formation et Pédagogie
1 rue Victor Hugo
93507 PANTIN cedex
T 01 41 83 98 76 / F 01 41 83 98 77
Mél : formation@cnd.fr
www.cnd.fr

options classique, contemporain et jazz
Attention : le Centre national de la danse propose uniquement les formations en 400h et 200h, à destination des danseurs professionnels. Il ne propose pas la formation complète en 600h.

Information et retrait des livrets de formation
DRAC ILE-DE-FRANCE
45-47 rue Le Peletier 75009 Paris
T 01 56 06 50 00 / F 01 56 06 52 48

LANGUEDOC-ROUSSILLON

C.R.E.P.S. de Montpellier

Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives
2 avenue Charles Flahaut
34090 MONTPELLIER
T 04 67 61 05 22 / F 04 67 52 37 51
Mél : formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr
www.creps-montpellier.org

options classique, contemporain et jazz
préparation à l'EAT (classique, contemporain et jazz)

EPSEDANSE

54 rue du Faubourg Figuerolles
34070 MONTPELLIER
T 04 67 92 69 92 / F 04 67 58 97 40
Mél : contact@epsedanse.com
www.epsedanse.com

options contemporain et jazz
préparation à l'EAT (classique, contemporain et jazz)

Information et retrait des livrets de formation
DRAC LANGUEDOC-ROUSSILLON
Hôtel de Grave - 5 rue de la Salle l'Evêque CS 49 020
34967 Montpellier cedex 2
T 04 67 02 32 00 / F 04 67 02 32 04

MIDI-PYRÉNÉES

ISDAT département du spectacle vivant

(ex Centre d'études supérieures de musique et de danse – CESMD)
12 place Saint Pierre
31000 TOULOUSE
T 05 31 47 19 40
Mél : nadine.hernu@isdat.fr
www.isdat.eu

options classique, contemporain et jazz

Les étudiants peuvent effectuer un double cursus en s'inscrivant en licence « Musique, parcours Danse » à l'Université Toulouse 2 – Le Mirail. Ils peuvent accéder directement en deuxième année de licence. Pour plus d'informations sur ce cursus, consulter la fiche pratique Danse et université.

CENTRE JAMES CARLES

51 bis rue des Amidonniers
31000 TOULOUSE
T 05 62 30 69 10 / F 05 62 30 69 14
Mél : info@jamescarles.com
www.jamescarles.com

options contemporain et jazz
préparation à l'EAT (contemporain et jazz)

Information et retrait des livrets de formation
DRAC MIDI-PYRENEES
Hôtel des Chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem
32 rue de la Dalbade - BP811
31080 Toulouse cedex 6
T 05 67 73 20 20 / F 05 61 23 12 71

NORD-PAS DE CALAIS

APPSEA (Association de Préfiguration du Pôle Supérieur d'Enseignements Artistiques)

Rue Alphonse Colas
59000 LILLE
T 03 28 36 67 96 ou 03 20 23 64
Mél : shanebutt@polesupnorpa.fr (Steven Hanebutt)
www.polesupnorpa.fr

options classique et contemporain
préparation à l'EAT (classique et contemporain)

Un parcours mutualisé permet aux étudiants de préparer simultanément une licence en danse et un diplôme d'état de professeur de danse (DE). Ce double cursus est piloté par l'Association de Préfiguration du Pôle Supérieur d'Enseignements Artistiques (APPSEA), et associe l'Université Lille 3, le centre chorégraphique national (CCN) Roubaix Nord-Pas-de-Calais et le centre de développement chorégraphique (CDC) Danse à Lille.

Une préparation à l'EAT est également proposée par l'Université Lille 3, en lien avec le CCN.
Pour plus d'informations sur ces cursus, consulter la fiche pratique Danse et université.

Studio 920

Rue de la Mine – BP 3
59920 QUIEVRECHAIN
T/F 03 27 35 15 55
Mél : contact@studio920.org
www.studio920.org

options classique et jazz
préparation à l'EAT

Information et retrait des livrets de formation
DRAC NORD - PAS DE CALAIS
Hôtel Scrive -3 rue du Lombard - 59041 Lille cedex
T 03 20 06 87 58 / F 03 28 36 62 21 ou 23

PAYS DE LA LOIRE

LE PONT SUPÉRIEUR – Pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant Bretagne Pays-de-la-Loire

32 rue Émile Péhant
44000 NANTES
T 02 40 89 90 50 / F 02 40 89 90 59
Mél : danse@lepontsuperieur.eu
www.lepontsuperieur.eu

options classique, contemporain et jazz
préparation à l'EAT (classique, contemporain et jazz).

Les étudiants titulaires du DE peuvent ensuite poursuivre leur formation en licence sciences de l'éducation (3ème année) à l'Université de Nantes (pour plus d'informations, consulter la fiche pratique Danse et université).

Information et retrait des livrets de formation
DRAC PAYS DE LA LOIRE
1 rue Stanislas Baudry - BP 63518
44035 Nantes cedex 1
T 02 40 14 23 00 / F 02 40 14 23 01

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Centre de formation professionnelle et d'études supérieures en danse (Off Jazz)

16 rue Cassini
06300 NICE
T 04 93 89 10 10 / F 04 92 00 09 09
Mél : info@offjazz.com
www.offjazz.com

option jazz
préparation à l'EAT

Centre aixois de formation à l'enseignement de la danse (CAFEDANSE)

2 bis traverse de l'Aigle d'Or
13100 AIX-EN-PROVENCE
T 04 42 26 84 26 / F 04 42 12 40 46
Mél : cafedanse@orange.fr
http://cafedanse.free.fr/

options classique, contemporain et jazz
préparation à l'EAT

École supérieure de danse de Cannes Rosella Hightower

21 chemin de Faissole
06250 MOUGINS
T 04 93 94 79 80 / F 04 93 94 79 81
Mél : contact@cannesdance.com
www.cannesdance.com

options classique, contemporain et jazz

Les Studios du Cours

30 cours d'Estienne d'Orves
13001 MARSEILLE
T 04 91 33 12 23 / F 04 91 33 63 59
Mél : contact@lesstudiosducours.com
www.lesstudiosducours.com

options classique, contemporain et jazz
préparation à l'EAT

Information et retrait des livrets de formation
DRAC PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
23 bd du Roi René 13617 Aix en Provence cedex
T 04 42 16 19 00 / F 04 42 38 03 22

RHÔNE-ALPES

Centre de Formation Danse désoblique

162 grande rue
69600 OULLINS
T 06 15 33 11 19 / F
Mél : communication@desoblique.com
http://cfdd.tumblr.com/

option classique et contemporain
préparation à l'EAT

Le LACET (Lieu d'Art Chorégraphique, d'Enseignement et de Transmission)

Quartier Tartary
07200 Pont d'Aubenas
T 04 75 93 34 38 / Pédagogie: 06 80 63 49 96 / Administration: 06 99 18 05 72
Mél : lelacet@orange.fr
http://le-lacet.com/

option classique, contemporain et jazz
préparation à l'EAT

Scène formations

58 rue Magenta
69100 Villeurbanne
T 04 72 65 09 68 / F
Mél : sceneformations@wanadoo.fr
www.sceneformations.com

option jazz
préparation à l'EAT

Centre national de la danse Lyon Rhône-Alpes

40 ter rue Vaubécour
69002 LYON
T 04 72 56 10 70 / F 04 72 56 10 71
Mél : sylvie.duchon@cnd.fr
www.cnd.fr

option contemporain

Attention : le Centre national de la danse propose uniquement les formations en 400h et 200h, à destination des danseurs professionnels. Il ne propose pas la formation complète en 600h.

Information et retrait des livrets de formation
DRAC RHONE ALPES
Le Grenier d'Abondance – 6 quai Saint-Vincent 69283 Lyon cedex 1
T 04 72 00 44 00 / F 04 72 00 43 30

GUADELOUPE

L'ARTCHIPEL Scène Nationale de la Guadeloupe

Bd du Gouverneur Général Félix Eboué - BP 280
97105 BASSE-TERRE cedex
T 0590 99 29 15 / F 0590 99 29 20
Mél : dedanse@lartchipel.net
www.lartchipel.com

options classique, contemporain et jazz
préparation à l'EAT

Information et retrait des livrets de formation
DRAC GUADELOUPE
22 rue Perrinon 97100 Basse -Terre
T 0590 41 14 80 / F 0590 41 14 60

Pour les Drac des autres régions, consulter la liste des Drac sur www.cnd.fr

> TEXTES RELATIFS AU DE

Loi n°89-468 du 10 juillet 1989 relative à l'enseignement de la danse, codifiée aux articles L362-1 et suivants du Code de l'éducation :
http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000024040036&cidTexte=LEGITEXT000006071191&dateTexte=20110829&oldAction=rechCodeArticle

Arrêté du 11 avril 1995 pris en application de l'article 1er de la loi n° 89-468 du 10 juillet 1989 relative à l'enseignement de la danse portant composition de la commission nationale prévue audit article et relatif aux modalités de délivrance du diplôme d'Etat de professeur de danse :
http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=2A2D624BC477161946815681A4C45DF1.tpdjo03v_1?cidTexte=JORFTEXT000000369894&dateTexte=20130827

Arrêté du 29 mars 2006 définissant le référentiel d'activités et de compétences du diplôme d'Etat de professeur de danse et fixant les conditions de son obtention par la validation des acquis de l'expérience :
http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000639553&fastP

Annexe IV de l'arrêté du 23 décembre 2008, fixant la liste des compagnies d'un État membre de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen (Bulletin Officiel du n°170 , novembre-décembre 2008), page 132-133) :
http://www.culturecommunication.gouv.fr/Etudes-et-documentation/Bulletin-officiel/Les-archives-du-Bulletin-officiel/Bulletin-officiel-2008

Diplôme d'Etat de professeur de danse - Loi du 10 juillet 1989
Mode d'emploi édité en 2002 par le ministère de la Culture :
http://mutualise.artishoc.com/cnd/media/5/de_prof_danse-mode_demploi-2002.pdf